
La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT



AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - GREEN BONDS¹

Chercher à relever le défi de la transition énergétique

Document promotionnel à destination des clients particuliers.

Amundi Responsible Investing - Green Bonds n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital.

1. « Green Bonds » ou « obligations vertes » : titres de dette émis sur un marché financier destinés à financer la transition énergétique et des projets comportant un bénéfice environnemental - voir définition complète en page 3 du présent document.

Amundi Responsible Investing - Green Bonds¹

Amundi Responsible Investing - Green Bonds a pour objet d'investir dans des obligations vertes, instruments financiers concourant au financement de la transition énergétique et de projets comportant un bénéfice environnemental (création de parcs éoliens, mise en place de sites d'énergies renouvelables, construction d'infrastructures vertes...).

Son objectif : surperformer, sur la durée de placement recommandée, l'indicateur de référence « Barclays Global Green Bond Index » (coupons réinvestis) couvert en euros, représentatif des obligations environnementales (« green bonds ») de qualité « Investment Grade » selon la méthodologie de MSCI ESG Research, après prise en compte des frais courants.

Le fonds n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital.

1 Les « green bonds », vecteurs clés du financement de la transition énergétique³

Encouragé par la mobilisation de la communauté internationale pour lutter contre le réchauffement climatique et accélérer la transition énergétique, le marché des « green bonds » a connu ces dernières années un essor significatif : 149 milliards d'euros de nouvelles émissions en 2018, et plus de 200 milliards attendus en 2019.⁴

Les enjeux climatiques sont au centre de toutes les attentions, y compris celles des épargnants qui se préoccupent de plus en plus des impacts financiers sur leurs investissements.

Dans ce contexte, les « green bonds » sont aujourd'hui, selon l'analyse d'Amundi AM, porteuses d'opportunités d'investissement potentielles de plus en plus nombreuses.

2 Une solution d'investissement obligataire qui vise à participer au financement de la transition énergétique et climatique

Amundi Responsible Investing - Green Bonds est investi principalement sur le marché des « green bonds » (minimum 66% de l'actif net du fonds) qui constitue le cœur de l'univers d'investissement. Le solde est investi dans des titres de dette émis par des émetteurs favorisant la transition énergétique et écologique comprenant des sociétés ayant au minimum 50% de leur chiffre d'affaires dans des activités concourant à la transition énergétique et écologique (énergies renouvelables, biomasse, transport efficient, gestion de l'eau, gestion des déchets, efficacité énergétique, services environnementaux et tout autre activité ayant un impact positif sur l'environnement) ou encore les meilleurs acteurs au regard de leur contribution aux secteurs clés de la transition énergétique et écologique selon l'analyse d'Amundi AM (à titre d'exemple, dans le secteur automobile, certains acteurs développant des solutions de voitures moins polluantes).

L'univers d'investissement du fonds est composé d'obligations publiques et privées et de produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 40% de l'actif net. Ces titres sont majoritairement de type Investment Grade.² L'équipe de gestion applique une analyse extra-financière interne afin d'identifier les émetteurs favorisant la transition énergétique et écologique. Celle-ci aboutit à une notation de l'émetteur sur les aspects « environnementaux » et « transition énergétique », sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Sont exclus de l'univers ainsi constitué du fonds les émetteurs dont la note E « Environnement » et/ou la note TE « Transition Énergétique » s'avèrent défavorables (D, E, F et G). Le secteur Pétrole, Gaz et autres combustibles est également exclu.

Au sein de ces obligations internationales filtrées sur la thématique « Environnement » et « Transition Énergétique », l'équipe de gestion se fonde sur une analyse fondamentale de la situation de crédit des émetteurs afin de sélectionner les titres qui présentent, selon elle, le meilleur profil rendement / risque à moyen terme.

A noter que le fonds est couvert contre le risque de change dans la limite d'une exposition totale devises hors euro de 10% de l'actif net.

3 Amundi Asset Management (AM), un acteur engagé

- Amundi AM est un gestionnaire pionnier dans l'accompagnement des investisseurs en matière de gestion des risques liés au climat et dans le développement de solutions destinées au financement de la transition énergétique.
- A cet égard, il est membre fondateur de la « Portfolio Decarbonization Coalition » aux côtés des Nations-Unies et d'investisseurs institutionnels clés dans le but de s'engager à décarboner les portefeuilles des principaux asset managers.
- De la même manière, l'engagement d'Amundi AM se traduit par sa participation au Comité Exécutif de la principale initiative de place (Green Bonds Principles) et par la signature de la déclaration de Paris sur les Green Bonds.

1. Le fonds n'offre ni garantie de performance, ni protection ou garantie de capital. Pour plus de détails concernant le compartiment, son objectif et politique d'investissement, se référer au prospectus et au Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). 2. Investment Grade : correspondant à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes par la Société de gestion. 3. La transition énergétique (ou transition écologique) désigne le passage d'un système énergétique qui repose essentiellement sur l'utilisation des énergies fossiles, épuisables et émettrices de gaz à effet de serre (que sont le pétrole, le charbon et le gaz), vers un bouquet énergétique donnant la part belle aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Parmi les principales EnR, on trouve : l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie géothermique, l'énergie hydraulique... 4. Source : Dealogic, 2019. 5. Le fonds est investi à hauteur de 66% minimum de l'actif net en obligations « green bonds ».

Qu'est-ce qu'une « green bond » ?

L'obligation verte, ou « green bond », est un titre de dette émis sur un marché financier et destiné à financer des projets de lutte contre le réchauffement climatique, de soutien à la transition énergétique, etc. Les obligations vertes sont un levier du financement des projets de transition énergétique.

Les objets de financement doivent être en rapport au minimum à une des 5 catégories environnementales ci-contre.¹

Ces critères sont en ligne avec le guide de bonnes pratiques d'émission d'une « green bond » tel que défini par les Green Bonds Principles.



1. Catégories susceptibles d'évoluer dans le temps.

Amundi : un acteur majeur de la gestion d'actifs

Amundi est le premier asset manager européen en termes d'actifs sous gestion, et se classe dans le top 10 mondial². Le Groupe gère désormais 1425 milliards d'euros³ et compte six plateformes de gestion principales⁴. Fort d'une solide expérience de plus de 30 ans, Amundi propose une gamme complète de solutions conçues pour répondre aux attentes des investisseurs les plus exigeants.

2. Source IPE « Top 400 asset managers » publié en juin 2018 sur la base des encours sous gestion à fin décembre 2017.

3. Source : chiffres Amundi Group au 31/12/2018.

4. 6 centres d'investissement principaux : Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo.

L'attention du porteur est attirée sur les risques évoqués dans la documentation juridique (DICI).

Risques

Le fonds n'offre ni garantie, ni protection du capital initialement investi ; l'investisseur est exposé au risque de perte en capital.

- **Risque de taux** : risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative de l'OPCVM.
- **Risque de crédit** : risque de baisse ou de défaut des titres émis par un émetteur privé et/ou public. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres sur lesquels est exposé l'OPCVM peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- **Risque de liquidité** : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- **Risque spécifique ABS (Asset Backed Securities) et MBS (Mortgage Backed Securities)** : pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de nature diverses (créances bancaires, titres de créance...). Ces instruments résultent de montage complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Pour une information complète sur les risques, veuillez vous référer au Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Avantages

- Un fonds qui cherche à participer au financement de la transition énergétique en investissant dans des green bonds.
- Une solution d'investissement qui cherche à combiner impact positif sur la transition énergétique et gestion obligataire dynamique.
- Amundi, un gestionnaire d'actifs visant à être pleinement engagé dans le développement de solutions destinées au financement de la transition énergétique.

Amundi Responsible Investing - Green Bonds - Caractéristiques principales¹

CODES ISIN	PART P : FR0013329828	PART I : FR0013053451
Forme juridique	SICAV de droit français à compartiments	
Affectation des résultats	Capitalisation	
Horizon minimum de placement recommandé	3 ans	
Société de gestion	Amundi Asset Management	
Dépositaire	CACEIS Bank	
Date de création de la part	20/04/2018	04/01/2018
Devise de référence	Euro	
PASSATION DES ORDRES		
Souscription minimum : 1 ^{ère} / ultérieures	1 action / 1 millième action(s)	100 action(s) / 1 millième action(s)
Périodicité de calcul de la Valeur Liquidative (VL)	Quotidienne	
Heure limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour avant 12h25	
FRAIS ²		
Frais d'entrée (maximum)	1,00% TTC	0%
Frais courants ³	1,11% de l'actif net moyen	0,61% de l'actif net moyen
Commission de surperformance (% par an)	Néant	
Frais de sortie (maximum)	Néant	

1. Pour plus de détails sur la politique d'investissement du fonds, se référer au Prospectus et au Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).
2. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.
3. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice en cours. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.

Profil de risque et de rendement (SRRI)

A **risque plus faible**, rendement potentiellement plus faible  A **risque plus élevé**, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le SRRI n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

Avvertissement

Document promotionnel à destination des clients particuliers.

Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Avant toute souscription, l'investisseur potentiel doit consulter la documentation réglementaire des OPC agréés par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») en vigueur, disponible sur le site www.amundi.com ou sur simple demande au siège social de la société de gestion.

L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DICI et le prospectus). Les OPC n'offrent aucune garantie de performance. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution. Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale).

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des États-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que l'expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus du ou des OPC décrits dans ce document. Informations réputées exactes en février 2019.

Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion.

Amundi Asset Management, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 086 262 605 € - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04000036

Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France 437 574 452 RCS Paris - amundi.com